

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre 2021, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle multiculturelle de Grâces, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

BOSCHER Marina ; CROISSANT Guy ; DE QUELEN Martine ; GENETAY Stéphanie ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent ; LE SAULNIER Brigitte ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan.

**Administrateurs absents :**

BUHE Thierry ; ECHEVEST Yannick.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

Madame Marina BOSCHER ayant donné pouvoir à Madame Claudine GUILLOU  
Monsieur Yannick LE GOFF ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe VILLECROZE  
Madame Brigitte LE SAULNIER ayant donné pouvoir à Monsieur Yvon LE BIANIC

En exercice : **25**  
Présents : **12**  
Absents : **13**  
Représentés : **03**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 09 décembre 2021.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

**Vu** la Décision n° 2021-828 DC du 9 novembre 2021 publiée au Journal officiel de ce jour ;  
**Vu** la Décision du Conseil constitutionnel n° 2021-828 DC en date du 9 novembre 2021 ;  
**Vu** la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.  
**Vu** le Décret n° 2021-1466 du 10 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

**Conformément** au IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, prévoit, de la date de promulgation de la loi du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

**Le quorum du CIAS est donc atteint pour ce Conseil d'Administration du jeudi 16 décembre 2021.**

DEL 2021-12-58

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD – DECISION MODIFICATIVE N° 2/2021

Considérant que des modifications budgétaires sont nécessaires, afin d'équilibrer les dépenses et les recettes sur les chapitre 012 /016 et 018, il convient donc d'approuver le tableau ci-joint :

	Chapitre	Articles	Libellé	BP 2021	DIM N° 1	Réalisé au 07-12-2021	Solde au 07-12-2021	Augmentation des charges	Augmentation des recettes	Nouveau solde
Dépenses	G2	CH. 012	Rémunérations	2 104 750,00 €	33 000,00 €	2 026 764,45 €	110 985,55 €	10 000,00 €		120 985,55 €
	G3	CH. 16	61357 Matériel médical	21 000,00 €	- €	13 463,62 €	7 536,38 €	- 2 000,00 €		5 536,38 €
	G3	CH. 016	6188 Autres frais divers	12 000,00 €	- €	4 170,10 €	7 829,90 €	- 4 500,00 €		3 329,90 €
<b>Total Dépenses</b>								<b>3 500,00 €</b>	<b>- €</b>	
Recettes	G2	CH. 018	6459 Remb. sur charges de Sécurité Sociale	- €		3 562,00 €	- 3 562,00 €		3 500,00 €	62,00 €
	<b>Total Recettes</b>								<b>- €</b>	<b>3 500,00 €</b>
<b>EQUILIBRE DES SECTIONS DEPENSES / RECETTES</b>								<b>3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>- €</b>

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** de modifier le budget de l'Ehpad, conformément à la décision modificative N° 2/2021.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,  
 La Vice-Présidente

